



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

LITS HALTE SOINS SANTE

2015

Association Solidarité Pyrénées  
Site Saint Joseph  
12, Rue Saint Jean Baptiste  
66650 Banyuls sur mer

## I- LES EVOLUTIONS DU SERVICE

L'établissement Lits halte soins santé, est encadré par la circulaire DGAS/SD.1A n°2006-47 du 7 février 2006, a été ouvert par arrêté préfectoral, en novembre 2009.

Sur les 6 places autorisées, seules 3 étaient financées. Par arrêté du .....2015, 3 places supplémentaires sont financées depuis le 01/10/2015.

Il concerne des publics sans domicile fixe avec des problèmes de santé qui pourraient s'aggraver si la personne reste à la rue, sans un suivi médical et paramédical, mais dont la gravité ne nécessite pas d'hospitalisation. La prise en charge de chaque usager conjugue un accompagnement social et médical.

Il n'existe aucune structure pour la prise en charge de public SDF avec des soins lourds ambulatoires et nos partenaires des services hospitaliers ne peuvent maintenir ces patients en hospitalisation. Pourtant ces patients nécessitent du repos et parfois une continuité des soins spécifiques pots-hospitalisation. Bien que cela devienne difficile pour certains de prendre soin de leur état de santé, car ce n'est pas toujours la priorité de l'usager.

Grâce aux moyens supplémentaires accordés, la direction a décidé avec l'accord de l'autorité de tarification de faire évoluer la structure professionnelle de ce service au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- professionnalisation par la transformation des postes de gardes malades en postes d'aides soignants,
- augmentation du temps de travail des professionnels de santé :
  - + 1/2 ETP d'infirmière,
  - + 1/3 ETP pour chacun des deux postes d'aides soignants.

Nous avons readapté le service pour l'accueil de 3 usagers supplémentaires, avec des lits médicalisés, articulés, en chambres doubles, placards, tables de nuit, literie, vaisselle etc. et nous avons destiné un studio pour le transformer en grande salle à manger/cuisine et profiter d'une deuxième salle de bain, une salle de tv/détente.

Pour les repas, nous proposons à nos usagers des barquettes individuelles qui sont préparées au Restaurant la Table de Cana sur Perpignan. Trois fois par semaine, nous allons les récupérer avec des boîtes isothermes adaptées. Le contrôle de la température au départ et à l'arrivée est effectué par notre service. Ces barquettes sont stockées dans un réfrigérateur professionnel destiné à cette fonction.

Le médecin régulateur du service, Mme le Docteur Lucía Ferreres. Elle se déplace sur l'établissement une fois par semaine. Il est aussi souvent accessible en dehors de ces horaires pour notre service. Cela nous permet une continuité et cohérence dans le suivi médical de nos usagers avec l'objectif de favoriser l'évolution de son état de santé vers une moindre souffrance et/ou une plus grande autonomie,

## II- DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES SUR LE LHSS.

En 2015 le service LHSS a été rempli à plus de cent pour cent et a dû refuser personnes.

### LHSS données générales

Nombre total de résidents sur 2015	Nombre d'entrées en 2015	Nombre de sorties en 2015	Nombre Hommes	Nombre Femmes	% remplissage annuel	Demandes d'entrée refusées
17	14	14	15	2	96,20%	18

Durée moyenne de séjour	0 - 2 mois	2 - 6 mois	+ de 6 mois
	10 personnes	7 personnes	0 personnes

### LHSS données médicales

PATHOLOGIE D'ENTREE	
ALTERATION ETAT GRAL	6 personnes
FRACTURES / ENTORSES	3 personnes
TUBERCULOSE	1 personnes
HEPATITE/VIH	2 personnes
SUIVI TRAITEMENT	5 personnes

## III- REFLEXIONS SUR NOTRE PUBLIC ACCUELLI

L'équilibre de la structure regroupant un CHRS et un CHU accueillant des familles, la configuration des locaux, l'unité collective que sont les LHSS ne permettent pas d'y accueillir des patients avec des troubles importants de comportement que ce soit concernant leur humeur ou encore les effets de telle ou telle addiction.

Or la population qui nous est le plus fréquemment proposée cumule un aspect somatique, un aspect de trouble de la relation, voir plusieurs addictions.

Sur l'ensemble de ce service, nous pouvons assumer une seule situation de cette complexité. Plusieurs, c'est un entrainement d'autres patients vers des comportements lourdement transgressif du règlement intérieur des usagers.

Dans la réalité, nous sommes tout de même confronté à cette situation. En effet, il arrive fréquemment que nous découvrons après un temps d'adaptation que certains patients ont d'autres troubles que ceux indiqués lors de leur admission.

Ces troubles sont d'ordre psychologique, psychopathologique et aussi somatiques.

Cette réalité est courante. Elle nécessiterait de moyens supplémentaires ou de transformation pour que le service puisse être doté afin de faire face à cette complexité.

La prise en charge de l'ensemble de ces problématiques fait que le séjour de ces usagers du LHSS devient très souvent plus long que ce que la réglementation envisage et génère un manque de fluidité dans le service.

La possibilité d'avoir les salariés à temps plein sur le service nous donne une amplitude et nous rassure davantage dans la prise de décision pour accueillir ou pas certains profils de personnes atteintes de pathologies/troubles de comportement plus complexes.

#### **IV- LES PERSONNES ACCOMPAGNANTES**

La possibilité d'accueillir un accompagnant dans le service des LHSS a été possible depuis les travaux de fin 2011. Un lit d'accompagnement a pu être proposé dans la chambre du malade mais il existe aussi un studio annexe au service, avec une capacité de 2 personnes, équipé et adapté pour la complète autonomie de la personne résidente.

Le fait que nous avons réaménagé cet studio pour le destiner à élargir les espaces communes pour pouvoir accueillir 6 personnes, et aussi le fait que les chambres sont devenues doubles, nous met en difficulté par rapport à la possibilité pouvoir accueillir des accompagnants dans le service, et aussi des animaux.

#### **V- LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

L'établissement LHSS a signé les conventions suivantes :

- Soins : conventions avec l'Hôpital Saint Jean et le CHS de Thuir.
- Traitement du linge : Maison de retraite Azema, (Banyuls sur mer).
- Le chenil, Ferme du bonheur, (Argelès sur mer).
- Confection de plateaux repas : Table de Cana, (Perpignan)
- Déchets médicaux : Société TDS
- Médecin Régulateur : Dr. Lucia FERRERES. (Port Vendres)
- Infirmiers libérales : Cabinet C. SIMO, C. ROQUE et M. LEMOINE (Banyuls sur mer).
- Pharmacie Roca Blondel; Banyuls sur mer

Par ailleurs, l'infirmière coordinatrice est en relation avec un le réseau de partenaire (laboratoires, kinés...).

#### **VI- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF GLOBAL.**

L'établissement LHSS est adossé au CHRS-CHU St Joseph avec qui il partage des moyens professionnels en accompagnement socio-éducatif.

La plupart de nos usagers arrivent avec des problématiques socio-administratives complexes, qui nécessitent une intervention lourde du travailleur social attaché au service des LHSS.

#### **Conclusion de l'action « LHSS »**

Nous pouvons constater depuis quelques années que les pathologies des usagers qui nous sont proposées sont plus lourdes que celles correspondant aux objectifs des Lits Halte Soins Santé.

Nous recevons des demandes d'admission pour personnes avec des pathologies telles que cancers, éthylisme, hépatite c, tuberculose... de patients parfois toxicomanes actifs, qui nécessitent des traitements avec des effets indésirables altérant fortement l'état général du patient .

Le fait d'avoir une dotation plus importante, un dispositif plus adapté et une présence humaine renforcée dans le service, doit nous permettre d'améliorer l'accompagnement et le suivi sur le parcours de santé des patients accueillis.

## Vignette

Monsieur XY est entré dans le service des Lits Halte Soins Santé en août 2015 pour une mise à l'abri et un accompagnement vers les soins. M. XY avait des graves problèmes de mobilité et il était en attente de date pour pouvoir s'opérer.

Monsieur XY s'est retrouvé sans domicile fixe suite à la perte de son logement à Perpignan.

Ce Monsieur a été expulsé à trois reprises de son logement.

Monsieur XY a ensuite été hébergé par son frère. Mais, ce dernier l'a mis dehors. Il n'a quasiment plus de contact, à ce jour, avec son frère.

Il s'est alors retrouvé dans les dispositifs d'urgence et ce, durant un an. Il fréquentait alors la Boutique Solidarité à Perpignan.

Il a ensuite été hébergé en place de stabilisation à la Croix-Rouge.

Une demande a été faite pour une maison de retraite médicalisée (EHPAD) mais monsieur est parti de la Croix-Rouge ne souhaitant pas que cette orientation se mette en place.

Monsieur XY a peu d'autonomie dans les démarches administratives et a, de par ses soucis de santé, une mobilité réduite. Monsieur est une personne vulnérable qui s'est fait agresser à plusieurs reprises. Notamment, il lui a été volé ses affaires et papiers d'identité.

Il s'est retrouvé ensuite hébergé au CHRS Mas Saint Jacques à Perpignan. Le travailleur social a alors fait une demande pour une entrée en Lit Halte Soins Santé.

En effet, il devait subir une intervention chirurgicale (prothèse de la hanche) au CHU de Perpignan. qui a décalé pour 3 fois cette opération à cause de soucis dans son organisation. Le service des lits halte soins santé a permis à Monsieur de se reposer et a coordonné son suivi médical (rendez-vous médicaux, imagerie, analyse, spécialiste, fixation de date pour l'opération pour 3 fois...). Il a ensuite intégré le centre de rééducation la Pinède à sa sortie d'hospitalisation.

- Démarches entreprises

Nous avons travaillé avec lui :

- une régularisation administrative : refaire la carte d'identité, changement adresse auprès de la CAF, CPAM.
- Une mise à jour sur les démarches concernant ses soins et son suivi médical.

Monsieur doit faire valoir ces droits à la retraite nous faisons alors une demande de relevé de carrière, il ne débute cette démarche qu'en février 2016, règlement dette hôpital, carte vitale, carte de mutuelle...

En réponse à ses difficultés de gestion, nous avons évoqué avec lui la possibilité de faire une demande de mise sous protection ou de MASP.

Monsieur a dit, à ce moment là, ne pas avoir de dette. Nous nous apercevons plus tard avec des courriers d'huissier de l'existence des dettes.

Par contre, nous n'avons pas pu évaluer sa capacité à être dans un logement autonome, le fonctionnement des lits halte soins santé ne le permettant pas. Un garde malade et un aide soignant se sont occupés de l'entretien des chambres et Monsieur X n'avait pas à payer de participation aux frais d'hébergement. L'orientation n'a pas pu être travaillée avec lui compte tenu des calendriers médicaux.

## Conclusion

La situation médicale, sociale et administrative de Monsieur XY nécessite une prise en charge et une orientation adaptée à sa sortie du centre de rééducation la Pinède.

Si son état de santé nécessite un traitement ou des séances de rééducation et qu'il n'a pas de solution d'hébergement, une demande sur le dispositif des Lits Halte Soins Santé pourrait être adaptée.

Si Monsieur n'a pas besoin de suivi médical à sa sortie du centre, nous pensons qu'une orientation en Maison Relais, en Résidence à Vocation Sociale (RHVS) ou en place de stabilisation Croix Rouge pourraient être adaptées à sa situation. Ces demandes se font auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),